

Comité stratégique interministériel du numérique (COSINUM)

**28 mai 2020
Relevé de décisions**

Ordre du jour

1. Fiche n° 1 : RETEX sur la gestion de la crise liée à la pandémie de COVID-19	1
2. Fiche n°2 : programme TECH.GOUV	2
3. Fiche n°3 : Dématérialisation de qualité des démarches administratives	2
4. Fiche n°4 : sécurisation des grands projets.....	2
5. Fiche n°5 : Baromètre numérique de l'agent (BNA).....	3
Conclusion	3

Le présent relevé de décisions accompagne et complète les fiches établies en amont du comité.

1. Fiche n° 1 : RETEX sur la gestion de la crise liée à la pandémie de COVID-19

Les principaux enseignements à chaud de la crise partagés par les secrétaires généraux sous le prisme du numérique portent sur :

- l'efficacité et la tenue en charge du réseau interministériel de l'Etat,
- l'utilisation massive des outils de communication mis en place, avec des difficultés persistantes sur la visioconférence,
- l'usage nouveau des espaces collaboratifs, la demande de tableaux de bord et de plates-formes d'échanges,
- le taux de dotation en PC portables / accès VPN, hétérogène d'un ministère à l'autre, et les difficultés d'approvisionnement en matériel portable,
- la reconnaissance de la mobilisation des équipes informatiques et l'efficacité de leur collaboration en interministériel.

Parmi les suites à donner, apparaissent déjà :

- la poursuite de la mise à disposition d'outils de communication et de collaboration à distance et, plus largement, l'accompagnement d'un recours massif au télétravail (doctrine d'accès aux applications, formation),

- l'évaluation du retard pris par certains projets et la repriorisation des chantiers numériques,
- le renforcement du pilotage des politiques publiques par la donnée.

2. Fiche n°2 : programme TECH.GOUV

Le bilan et les évolutions proposées pour les projets de la saison 2019-2020 de TECH.GOUV sont approuvés.

Les trois nouveaux projets proposés recueillent l'accord du COSINUM :

- Le poste de travail du futur pour l'agent,
- le pilotage des politiques publiques par la donnée, qui vise à collecter et mettre en qualité les données afin d'outiller la prise de décision publique,
- la brigade d'intervention numérique, qui vise à constituer et à animer un réseau de cellules ministérielles d'expertise numérique pouvant être mobilisé sur les chantiers prioritaires.

Les 3 projets sont validés et donneront lieu à une présentation détaillée des objectifs. Une réponse formelle relative à la participation à ces projets sera apportée à la DINUM par les secrétaires généraux avant le 15 juin.

3. Fiche n°3 : Dématérialisation de qualité des démarches administratives

Le Secrétaire général du gouvernement rappelle la nécessité de mettre en œuvre les engagements des CITP et CNH, relatifs à 3 projets stratégiques et sensibles :

- S'agissant de DLNUF: chaque ministère concerné clarifiera avant le 30 juin 2020 son calendrier de mise en œuvre des décisions du CITP n°4 (ouverture des API et simplification des démarches en ligne), avec l'objectif que le décalage dû à la crise sanitaire ne conduise pas à décaler la mise en œuvre au-delà de fin 2020.
- S'agissant de la mise en accessibilité des démarches du Top 250 : chaque ministère fournira avant le 30 juin un plan d'action de mise en œuvre des décisions du CNH, qui privilégiera dans un premier temps une évaluation complète de l'état de conformité des démarches existantes.
- S'agissant du déploiement du bouton « JeDonneMonAvis » dans toutes les démarches du top 250 : chaque ministère devra l'opérer d'ici le 30 juin 2020. Un délai additionnel est, au regard de la situation, possible pour les démarches relevant des opérateurs sociaux - Pôle Emploi, CNAM et CNAF.

En cas de difficulté, les ministères pourront solliciter un appui de la DINUM pour la mise en œuvre de ces décisions.

4. Fiche n°4 : sécurisation des grands projets

L'étude des dérives de 12 grands projets numériques et l'audit de la Cour des comptes portant sur le pilotage des grands projets aboutissent à des conclusions cohérentes et complémentaires. Les secrétaires généraux valident :

- Les évolutions au dispositif de sécurisation des grands projets proposées,
- Le projet d'arrêté à prendre au titre de l'article 3 du décret de 2019 relatif au SI de l'Etat.

5. Fiche n°5 : Baromètre numérique de l'agent (BNA)

Les 4 recommandations ressortant de l'analyse du premier « Baromètre Numérique de l'Agent » (débit du réseau, accès à distance, équipement en PC portables, sensibilisation du management au télétravail) ont trouvé leur écho dans l'analyse de ce qui s'est passé pendant la crise sanitaire.

La seconde édition du baromètre qui associera l'ensemble des ministères, sera lancée en septembre, dans l'objectif de pouvoir intégrer les retours dans les plans d'actions et budgets ministériels 2021.

Conclusion

Le Directeur général de l'ANSSI insiste sur les impératifs de sécurité que la crise sanitaire a parfois fait relativiser. Une attention renouvelée va être nécessaire.

Le Secrétaire général du gouvernement remercie chacun des membres pour l'intérêt des échanges et la qualité du travail préparatoire aux décisions du COSINUM.